



Décès suite maladie imputable au service

Par **Falcom**, le **25/10/2019** à **17:49**

Bonjour, *(tout premier message se doit de commencer par un Bonjour)*

La Cour d'Appel vient de confirmer le cancer de mon mari décédé à 57 ans, cancer imputable au service (militaire).

On m'a conseillé de présenter un dossier pour être indemnisée suivant la loi Brugnot avant d'engager un 2e procès, pour mes 3 enfants majeurs et moi. Mais à combien puis je prétendre ? Je n'arrive pas estimer.

Merci.

Par **Tisuisse**, le **26/10/2019** à **08:22**

Bonjour,

Prenez un avocat spécialisé dans ce domaine (liste au greffe de votre tribunal) et posez lui la question.

Une précision cependant : lorsque vous parlez de "service militaire" s'agit'il du service obligatoire des 12 mois, qui était en vigueur à l'époque ou votre mari s'était'il engagé dans l'armée ?